

2o. Dans les circonstances qui ont donné lieu à ce projet, et considérant que le principe de rétroactivité dans les lois a été souvent reconnu tant en ce pays, que dans le droit Romain et le droit Français, y avait-il immoralité à l'introduire dans le projet de loi en question ?

3o. Le principe de la rétroactivité dans les lois est-il *en soi* immoral ?

Ayant eu l'honneur d'avoir été reçu par Votre Grâce, et d'avoir expliqué alors la nature des accusations portées contre moi, je m'exempte de dire tout l'intérêt que j'ai, comme chrétien, comme homme d'honneur et comme homme public à tranquilliser ma conscience sur ces accusations parties de si haut et de nature à me nuire pour toujours.

Si V. G. a besoin d'autres informations, je serai prêt à les fournir en tous temps.

Je suis, Monseigneur,

de Votre Grâce,

Le très-humble et obéissant serviteur,

(Signé,)

GÉDÉON OUMET.

LES DOCUMENTS QUI ACCOMPAGNENT LA PRÉSENTE SONT :

No. 1	Le No. 16 du <i>Nouveau Monde</i>	3 Sept. 1868
2	" " 303 de <i>La Minerve</i>	5 " "
3	" " 19 du <i>Nouveau Monde</i>	7 " "
4	" " 1 de <i>La Minerve</i> —vol. 41.....	9 " "
5	" " 23 du <i>Nouveau Monde</i>	11 " "
6	" " 8 de <i>La Minerve</i>	17 " "
7	" " 10 do	19 " "
8	" " 11 do	21 " "
9	" " 12 do	22 " "
10	" " 14 do	24 " "
11	" " 15 do	25 " "

12 Copie de certains articles de la constitution de la " Société du Journal " Le Nouveau Monde," pour établir que ce journal peut être considéré comme l'organe du clergé dans le Diocèse de Montréal.

(Signé.)

GÉDÉON OUMET.